

Au Parlement luxembourgeois, le professeur Perronne expose la politique sanitaire de Macron

écrit par Christine Tasin | 14 janvier 2022



Transcription

Dans cette crise, on a bafoué la science et on a bafoué le droit.

Le manque de preuves scientifiques est patent.

Delfraissy a refusé le débat contradictoire que je lui ai proposé, alors qu'il sort des informations dont on ne sait d'où il les sort. Le manque de preuves scientifiques est patent.

Ensuite Perronne énumère les fraudes, les fausses publications scientifiques dans tous les journaux du monde

Le Lancetgate, une équipe a été payée par des lobbies et un journal pour discréditer la chloroquine ; les conflits d'intérêt sont majeurs, avec les experts comme avec les medias ; le pfizer gate qui a montré qu'une partie des études pour faire accepter leur soi-disant vaccin était frauduleuse, en France, les medias n'en ont jamais parlé, à part un petit encart dans le Figaro ; depuis 2 ans, le gouvernement, en plus des sommes habituelles qu'il donne chaque année aux medias leur a donné 3 milliards d'euros !!! Les caisses de la France sont soi-disant vides, ça ferait beaucoup d'hôpitaux qu'on pourrait construire !

Quant à ces produits qu'on appelle « vaccins » (j'ai été pendant toute ma carrière considéré comme le spécialiste des vaccins), **le plus grand scandale de cette épidémie c'est de nous avoir fait croire que c'était des vaccins**, ce ne sont pas du tout des vaccins, d'ailleurs la preuve maintenant on sait qu'ils ne marchent pas, qu'ils n'empêchent pas les contaminations, et qu'ils n'empêchent pas de faire les formes graves. Dans les pays qui ont le plus vacciné les gens qui sont en réanimation sont des gens double ou triplement vaccinés. Ça n'empêche pas de transmettre, c'est la preuve formelle que ce ne sont pas des vaccins.

Il faut arrêter ce délire de vouloir vacciner pour une maladie qui ne tue presque plus. Beaucoup de chiffres ont été gonflés, parce que, avec ces PCR qui amplifient au-delà de ce

qui a été autorisé scientifiquement, on a gonflé les chiffres d'épidémie, on a gonflé les chiffres de morts, les gens qui allaient à l'hôpital pour autre chose, s'ils avaient un test positif on disait qu'ils étaient morts du Covid.

Ensuite, ce qui m'a excessivement, choqué, en tant que spécialiste des vaccins, c'est qu'un vaccin normal il faut dix ans pour l'autoriser... en plus quand je vois le scandale des femmes enceintes, d'habitude il faut 10 ans après l'autorisation pour commercialisation pour qu'il soit autorisé chez les femmes enceintes en ayant davantage de recul. Là, en quelques mois, c'était autorisé !

Ce qui me choque, c'est l'absence d'études scientifiques sur les décisions. Quand le gouvernement dit il faut 2 doses, 3 doses, 4 doses, 5 doses, bientôt 6 doses, on ne sait pas ... il y a zéro donnée scientifique pour appuyer ces décisions.

Ce qui me choque beaucoup c'est que l'EMA, l'Agence Européenne des Médicaments, ne connaissait pas, l'été dernier, la composition totale de ces vaccins, et pourtant ils l'autorisent.

Ce qu'on sait officiellement par les bases de données c'est que le vaccin fait 36 000 morts en Europe, 25 000 aux Etats-Unis, y compris des centaines de sportifs, et les oncologues aux Etats-Unis ont montré qu'il y avait une augmentation des cancers après la vaccination, et le plus bel exemple, c'est que les pays qui n'ont pas vacciné ou qui ont arrêté la vaccination sont les pays où l'épidémie est terminée. Ça c'est très fort, on peut voir l'exemple de l'Inde.

Et le dernier mot c'est sur le droit. Je dirai que tout est illégal puisqu'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle ne peut être obtenue que si on a démontré qu'il n'y avait pas de traitement efficace, or il y a des centaines de publications scientifiques, l'exemple de l'Inde, d'autres pays qui montrent qu'il y a des traitements

efficaces, et surtout, le plus important c'est qu'on est toujours en phase 3 expérimentale et que, dans les traités internationaux, et dans le Code de Nuremberg, il est totalement interdit de faire une obligation sur un produit expérimental. Donc tout parlementaire qui vote pour une obligation sur un produit expérimental peut être attaqué à titre personnel, pour une faute extrêmement grave mettant en danger la vie d'autrui.

Et puisqu'on parle des enfants, je termine là-dessus, il y a des enfants qui meurent du vaccin, et maintenant on sait que ceux qui meurent du vaccin sont plus nombreux que ceux qui meurent du Covid car il y a quasiment zéro mort du Covid. Dans mon entourage personnel, je connais une jeune fille de 17 ans et une jeune fille de 20 ans qui sont mortes 8 jours après le vaccin l'une d'un infarctus du myocarde et l'autre d'une embolie pulmonaire. Moi, je n'ai jamais vu de ma carrière d'infarctus du myocarde à 20 ans.

C'est pourquoi je vous demande un moratoire sur ces produits qui ne sont pas des vaccins, qui n'ont pas été évalués de façon correcte, et dont on aura les évaluations définitives dans plusieurs années.

Adresse de la video enregistrée au Parlement européen.

<https://odysee.com/@cielvoile:4/perronne:cl>

Video sauvegardée sur notre chaîne russe, au cas où elle disparaîtrait...